

**COMMUNIQUE CONJOINT RELATIF A LA COMMERCIALISATION
DU SOJA AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2019-2020 AU TOGO**

*Le ministre du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion
de la consommation locale*

&

Le ministre de l'agriculture, de la production animale et halieutique

Communiquent :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de développement (PND 2018 – 2022), des dispositions sont prises pour améliorer les performances des filières agricoles notamment celles de la filière soja.

Il s'agit notamment des arrêtés interministériels N°111/19/MCIDSPPCL/MAPAH portant réglementation de la commercialisation du soja graine et de ses produits dérivés au Togo et N°112/19/MCIDSPPCL/MAPAH portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de coordination de la filière soja au Togo.

En conséquence, tous les acteurs de la filière soja sont informés que l'exercice de la profession d'acheteur ou d'exportateur de soja (conventionnel et biologique) et ses produits dérivés est subordonné à l'obtention d'un agrément délivré par le Secrétariat exécutif du Comité de coordination de la filière soja (CCFS). Les dossiers de demande d'agrément sont déposés au siège du Conseil interprofessionnel de la filière soja au Togo (CIFS-TOGO) pour transmission au CCFS.

Par ailleurs, tous les acteurs sont conviés à notifier au Secrétariat exécutif du Comité de coordination de la filière soja (CCFS), tout obstacle qui pourrait survenir au cours du processus d'obtention des agréments ou dans l'exercice de leurs activités.

Pour toute information, prière de contacter le Secrétariat de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (SMOCIR) au Ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, au Tél : (+228) 22 22 56 12, courriel : se.ccfstogo@gmail.com.

Pour les informations spécifiques au Conseil interprofession de la filière soja au Togo (CIFS-TOGO), veuillez contacter le (+228) 91 11 44 40 / (+228) 91 48 42 43 ou envoyer des courriels au cifstogo@gmail.com.

Fait à Lomé, le 09 SEPT/2019

